

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2004)
Heft: 173-174

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

INITIATIVES, RÉFÉRENDUMS

● L'initiative populaire "Stop OGM" a officiellement abouti, avec 120 824 signatures valables. Lancée par des

usines d'animaux a lancé une initiative contre l'importation de fourrures. Selon elle, seules celles de moutons, de chèvres et de bœufs, ainsi que des fourrures artificielles doivent rester légales. Les formulaires seront envoyés avec le journal de l'association.



associations de paysans, de consommateurs et de défense de l'environnement, cette initiative demande un moratoire de cinq ans sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés.

● Les partisans de l'interne-ment à vie des délinquants sexuels dangereux ont plaidé à Berne en faveur de leur initiative. Ils ont présenté leur comité de campagne et illustré, en racontant leurs expériences, les dégâts que peuvent commettre des récidivistes. Le comité de campagne se compose de victimes et de proches de victimes d'abus sexuels ou de meurtres.

● L'association contre les

● L'interdiction de la publicité pour le tabac revient sur le tapis. La Commission de la sécurité sociale du Conseil national propose au plénum, par 11 voix contre 7, de donner suite à une initiative parlementaire en ce sens de Christian Grobet (AdG, GE). L'auteur de ce texte propose une interdiction calquée sur le modèle européen. Il aimerait une législation visant à lutter contre la publicité pour le tabac dans les lieux publics, dans les publications ou au moyen du sponsoring.

● Le peuple n'aura pas à se prononcer sur l'initiative "Avanti - pour des autoroutes sûres et performantes".

Les milieux routiers ont retiré leur texte, satisfaits du contre-projet du Parlement qui sera soumis au vote seul l'année prochaine. Le contre-projet garantit une "capacité adéquate des infrastructures de transport", comme le demandait l'initiative. Le texte du Parlement prévoit un programme de construction permettant d'achever le réseau autoroutier et de résoudre les problèmes de capacité sur les tronçons d'autoroutes surchargés et les agglomérations. Le financement est assuré.

● Le Parti socialiste a lancé un référendum contre la 11^e révision de l'AVS et s'est lancé à la pêche aux 50 000 signatures nécessaires. À l'unanimité, le parti rejette le projet de révision qui, selon eux, aboutit à un "démantèlement social". La 11^e révision de l'AVS prévoit notamment de faire passer l'âge de la retraite à 65 ans pour tous dès 2009.

● La Fédération des médecins suisses (FMH) va lancer un référendum contre la révision de la LAMal. Selon la FMH, cette loi révisée est "mal conçue, sans concepts ni objectifs et truffée de lacunes juridiques", elle ne répond pas aux besoins de la population, mais instaure en revanche un appareil de contrôle administratif par les assureurs maladie, les cantons et la Confédération qui engloutira des sommes gigantesques, sommes qui manqueront aux malades. Bref, pour la FMH, c'est le patient qui fera les frais de cette révision. Les médecins suisses dénoncent particulièrement la suppression de l'obligation de contracter, qui doit permettre aux assureurs de choisir les médecins dont ils rembourseront les prestations.

● Le WWF a déposé à Berne une pétition munie de 40 000 signatures pour l'introduc-

tion en juillet 2004 de la taxe sur le CO₂. Ce prélèvement incitatif est soutenu par la Gauche et les Verts.

PÉTITIONS

● Une pétition qui a rassemblé près de 128 000 signatures a été déposée à Berne. Elle demande que la criminalité organisée contre les enfants soit considérée comme un crime contre l'humanité, à l'image des génocides ou des crimes de guerre. Les signataires demandent qu'elle soit punie en Suisse, quels que soient le lieu, l'ancienneté du délit, la nationalité des auteurs ou des victimes. Cette pétition a recueilli la signature d'une cinquantaine de parlementaires.

TRANSPORTS

● Le concept de sécurité routière "Vision zéro" passe à la trappe. Et avec lui le projet de brider les motos à 80 km/h et de limiter la vitesse à 110 km/h sur les autoroutes et à 70 km/h hors des localités. C'est ce qu'a confirmé l'Office fédéral des routes (OFPROU). L'objectif reste malgré tout de réduire les morts du trafic de moitié d'ici à 2010 (soit moins de 300), ainsi que le souhaite le Conseil fédéral. En mai dernier, 35 000 motards avaient crié leur colère et déposé à Berne une pétition munie de près de 210 000 signatures.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

● La Suisse assume depuis le 1^{er} janvier la présidence du Groupe de soutien à l'action contre les mines (MASG), avec l'ambassadeur de Suisse auprès des Nations unies, Jenö Staehelin. Berne dirigera les travaux de cet organe de l'ONU, basé à New York, durant deux ans.

● La Suisse et la Bulgarie

ont signé un accord de suppression du régime des visas. Désormais, les Bulgares ont le droit de se rendre en Suisse pour y séjourner jusqu'à 90 jours en six mois, mais n'auront pas le droit d'y travailler. La même disposition est en vigueur pour les ressortissants suisses désirant visiter la Bulgarie.

DÉCISIONS

● Le Conseil national a donné suite par 87 voix

OUVERTURE DOMINICALE DES MAGASINS ...



contre 43 à une initiative parlementaire de Rolf Hegetschweiler (PRD, ZH). Celle-ci exige un assouplissement de la loi pour assurer l'ouverture dominicale des magasins situés dans les gares ou dans des stations-service.

● Par 130 voix contre 16, le Conseil national a refusé de donner suite à une initiative parlementaire de Karl Tschuppert (PRD, LU). Le radical proposait de constituer un fonds fédéral pour pouvoir verser un milliard de francs à la prochaine exposition nationale dans vingt-cinq ans.

● Le Conseil fédéral a proposé au Parlement d'appliquer en 2005 seulement le paquet d'allègements fiscaux de la Confédération. À la suite du référendum des cantons, le peuple se prononcera sur l'objet le 16 mai pro-

chain. Le report d'une année de l'entrée en vigueur doit permettre d'éviter, en cas de oui, une introduction rétroactive.

● Le Conseil fédéral a revu plusieurs mesures d'embargo frappant trois pays. Les sanctions à l'encontre de la Birmanie ont été renforcées, celles à l'encontre de la Sierra Leone ont été assouplies et celles visant la Libye ont été abrogées.

● Le Conseil des États a mis sous toit la révision du Code pénal militaire, qui élargit la palette des sanctions disciplinaires. Les soldats pourront ainsi être frappés à l'avenir d'une amende s'ils commettent une infraction lors de leur service.

● Le Conseil national a réduit de quatre à deux ans le délai de séparation pour les demandes de divorces unilatérales. Le but est d'éviter que l'époux qui s'oppose au divorce abuse de la situation et réclame des avantages, notamment financiers. Le Conseil des États doit encore se prononcer.

● Le Conseil des États a donné suite tacitement à une initiative parlementaire de Jean-Claude Cornu (PRD, FR) qui demande que la fabrication et la commercialisation de l'absinthe soient légalisées. L'interdiction, introduite en 1908 pour des raisons de santé publique, a déjà été supprimée dans la nouvelle Constitution fédérale de 1999, mais elle demeure dans la loi. La commission est maintenant chargée d'élaborer un projet de révision de la loi.

● Par 32 voix contre 4, le Conseil des États a donné

son aval au programme d'armement 2003 devisé à 407 millions de francs. Cette facture est la plus basse depuis des années. Le Conseil national a déjà donné son feu vert.

● Par 113 voix contre 29, le Conseil national a donné son aval au crédit de financement de Pro Helvetia pour 2004 à 2007, devisé à 137 millions de francs. Proposée par le Conseil fédéral, cette somme est inférieure aux demandes de la fondation. Le Conseil des États doit se prononcer.

FINANCES

● Après le Conseil des États, le Conseil national a décidé à une large majorité d'augmenter de 300 % la taxe sur les alcopops. Ces boissons sucrées avec un taux d'alcool de 4 à 6,5 % représentent un marché juteux. En deux ans, on est passé de 1,7 million de bouteilles vendues à... 40 millions. Les alcopops, qui n'ont pas l'amertume de l'alcool, font des ravages chez les jeunes de 15-16 ans. Ils en raffolent, en abusent et deviennent accros à l'alcool de plus en plus tôt.

JUSTICE ET POLICE

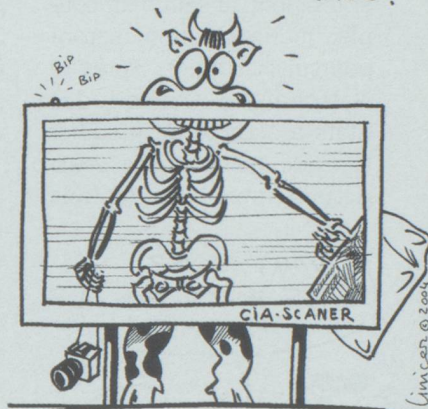
● La Commission de recours en matière d'asile a durci le ton : une maladie ou des catastrophes naturelles ne constituent pas des cas de persécution et ne permettent donc pas d'entrer en matière sur une demande d'asile. L'organe de dernière instance a ainsi rejeté le recours de requérants roumains dont l'enfant souffrait d'une forme d'épilepsie rare et grave.

● Par 96 voix contre 89 et 4 abstentions, le Conseil national a refusé d'entrer en matière sur le projet de révi-

sion de la loi sur les stupéfiants. Le dossier retourne aux États.

● Le bon vieux passeport rouge et cartonné vient d'obtenir un sursis auprès de l'administration américaine. L'entrée aux États-Unis lui sera accordée sans visa jus-

VISA POUR LES U.S.A... NOUVELLES NORMES!



qu'au 26 octobre 2004. Après quoi, son propriétaire se verra contraint de l'échanger contre un nouveau ou de le faire escorter d'un visa. La Suisse peine à équiper tous ses ressortissants de passeports modernisés. Les délais d'attente s'éternisent. C'est pourquoi le Département fédéral des affaires étrangères avait demandé un ajournement de la décision américaine d'imposer dès le 1^{er} octobre 2003 un passeport à lecture optique. Celui-ci va devenir rapidement obsolète. Les pièces d'identité équipées d'une puce électronique mémorisant l'image digitalisée du visage ou de l'œil de leur propriétaire constituent la prochaine exigence des États-Unis, peut-être dès le 26 octobre 2004.

● La Suisse et l'Arménie ont signé un accord de réadmission des requérants d'asile déboutés. Le document a été paraphé par la conseillère fédérale Ruth Metzler et le ministre arménien des Affaires publiques, Hovik Abrahamian, lors d'une ren-

Nouvelles fédérales

▷ contre à Berne. La signature de cet accord "permettra de gérer le retour des personnes qui ne sont plus autorisées à séjourner en Suisse sur une base conventionnelle" a indiqué le Département fédéral de justice et police.

● Les agressions physiques et les viols au sein d'un couple, marié ou non, seront poursuivis d'office. Après le National, le Conseil des États a accepté de modifier le Code pénal en ce sens. Actuellement, les lésions

tion de l'indice des prix.

● Après les ligues de santé, les coupes sombres dans le budget fédéral font une nouvelle victime. Le centre d'information Sida Info Doc Suisse (AIDS), à Berne, a cessé ses activités le 31 décembre, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) n'ayant pas renouvelé son mandat. Dix personnes, soit sept postes à plein temps, ont reçu leur congé. Une partie des services assurés par AIDS sera reprise par l'Aide suisse contre le sida (ASS) qui devrait recevoir une subvention de 700 000 francs pour prendre le relais.



Selon la nouvelle proposition du gouvernement, les intérêts du capital tiré de la vente de l'or excédentaire - 400 à 500 millions de francs chaque année - devraient revenir pour deux tiers aux cantons et pour un tiers à la Confédération. Les fonds de base devraient être bloqués pendant trente ans. Le peuple devra se prononcer.

BNS

● La vente des 1 300 tonnes d'or entreprise depuis mai 2000 par la Banque nationale suisse (BNS) sera terminée à l'automne 2005. L'institut

DÉFENSE

● Samuel Schmid et le ministre allemand de la Défense Peter Struck ont signé deux accords de coopération militaire. L'un est lié à l'instruction, le second instaure un appui réciproque au sein de la Force multinationale au Kosovo.

● Armée XXI. Le commandant désigné des Forces terrestres, Luc Fellay, a présenté les missions de ses troupes. Elles devront être

aptes, dès 2008, à mener des combats inter-armes. Les exercices auront lieu à l'étranger, la Suisse ne disposant d'aucun terrain suffisamment vaste. Dès 2008, les

Forces terrestres pourront engager l'équivalent d'un bataillon (mille hommes) à l'étranger. Elles seront aptes à aider les gardes-frontière, appuyer l'aide humanitaire et soutenir les manifestations importantes.

● Un divisionnaire suisse participera à la réforme de l'armée autrichienne. Le conseiller fédéral Samuel Schmid a répondu favorablement à la demande de son homologue de Vienne qui veut joindre des experts étrangers à la commission autrichienne chargée de la réforme. Cinq séances plénières de la commission sont agendées d'ici à juin 2004, auxquelles pourraient s'ajouter quelques réunions de groupes de travail.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Après un différend qui a duré plusieurs années, le Tribunal fédéral, à Lausanne, va pouvoir disposer enfin d'un nom de domaine internet correspondant à son appellation, du moins en allemand, à savoir "www.bundesricht.ch". Le propriétaire de ce nom, la société lucernoise Cybersurf GmbH, qui avait fait enregistrer comme sien ce nom il y a cinq ans, a été condamnée à 2 000 francs d'amende pour violation de la loi sur la protection des armoiries publiques et autres signes publics.

● Martin Schubarth, le juge fédéral qui avait craché en février 2003 sur un journaliste de la *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ) dont il n'appréciait ni la prose ni les déclarations, va démissionner et quittera son poste en juin prochain. Le magistrat entend protester "en faveur de l'indépendance des juges au Tribunal fédéral, indépendance qui n'est pas respectée".

HENRIETTE GERMAIN-NICOLET



corporelles simples, les voies de fait, les menaces, la contrainte sexuelle et le viol entre personnes vivant en couple ne sont poursuivis que sur plainte. Or, la grande majorité des victimes n'entame pas de procédure pénale.

INTÉRIEUR

● La formation, la recherche et la technologie devraient recevoir quelque 17 milliards de francs entre 2004 et 2007. Ce paquet de crédits est sous toit. Le National a éliminé la dernière divergence.

● Les rentes de survivants et d'invalidité du régime obligatoire du 2^e pilier nées en 2000 ont augmenté depuis le 1^{er} janvier de 1,7%. Ce taux correspond à l'évolu-



d'émission a déjà écoulé 886 tonnes qui ont rapporté 13,5 milliards de francs. La BNS entend se séparer de 284 tonnes supplémentaires d'ici à la fin septembre 2004.